

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUMEUR-BODOU
SÉANCE DU 22 MAI 2025

Convocation le :
16 mai 2025

L'an 2025 le 22 mai à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUMEUR-BODOU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TERRIEN, Maire.

Membres : 27
En exercice : 27
Qui ont délibéré : 23

Présents : BOUSTOULLER M., BRIENT O., BROUDIC Ch., CORBEL Ch., DRONIOU M.-L., JORAND J.-C., LE BIGOT G., LE GUILLOU P., LE MESTRE Ch., LETANOUX M., L'HÔTELLIER B., LISSILLOUR G., MARQUET A., NICOL Cl., NIHOARN F., PASCAL S., PROVOST Cl., QUEFFEULOU A., RODRIGUÈS Cl., SEGURA Y., STÉPHAN A., TERRIEN P., TOUZÉ P.

Absents : 4
Procurations : 4

Absents : BOUSTOULLER T. (procuration à BOUSTOULLER M.) ; FROMENTOUX S. (procuration à RODRIGUÈS Cl.) ; MEYER B. (procuration à BROUDIC Ch.) ; STRBIK B. (procuration à STÉPHAN A.)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Odile BRIENT est désignée secrétaire de séance.

5. Enfance-Jeunesse – Modification du dispositif communal Parcours d'Accompagnement à la Découverte de l'Animation (PADA)

Document :

- Présentation du dispositif PADA

Par délibération du 28/03/2019, la Commune a instauré un Parcours d'Accompagnement à la Découverte de l'Animation (PADA) dans l'objectif d'alimenter le vivier des animatrices et animateurs titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animation) pouvant être recrutés au centre de loisirs par des jeunes de la Commune. Le dispositif a également pour vocation d'accompagner des jeunes vers leur premier emploi saisonnier, pour certains, et vers un début de formation professionnelle dans le secteur social pour d'autres.

Le dispositif mis en place en 2019 a permis d'accompagner 11 jeunes de la Commune dans leur parcours vers la formation BAFA, pour un coût de 9 900 €.

Le dispositif a permis de garantir une ressource pérenne d'animateurs et animatrices disponibles et mobilisables pour travailler à chaque période de vacances scolaires au centre de loisirs. L'accompagnement des jeunes dans leur parcours de découverte de l'animation demande un investissement important de la part des agents du centre de loisirs. Cet accompagnement est récompensé par la qualité du travail des jeunes dans l'encadrement des enfants au centre une fois le BAFA complet obtenu.

Au regard du bilan favorable de ce dispositif en œuvre depuis 6 ans, il est proposé de le reconduire en l'adaptant à la marge :

- adapter l'âge d'entrée dans le dispositif : la formation BAFA étant devenue possible dès l'âge de 16 ans au lieu de 17 ans précédemment, autoriser l'entrée dans le PADA dès 15 ans au lieu de 16 ans précédemment ;
- revoir le montant de la participation financière communale en fonction de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales 22 : la CAF relevant sa participation de 91 € à 200 € par jeune (versée sans conditions de ressources en fin de formation BAFA), la Commune participe à hauteur de 800 € maximum par jeune au lieu de 900 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la reconduction du dispositif Parcours d'Accompagnement à la Découverte de l'Animation (PADA) tel que modifié et présenté ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune.

Pierre TERRIEN
Maire de PLEUMEUR-BODOU